

Paris, le 22 septembre 2023 – Communiqué de presse

## Synthèse du sondage aux représentant·es des doctorant·es

Depuis longtemps, la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) s'intéresse à l'état de la représentation des jeunes chercheurs et notamment la représentation des doctorant·es dans les instances décisionnelles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Déjà dans le [Guide du Doctorat](#), l'ANDès et la CJC écrivaient : « *Participer aux prises de décisions des instances en particulier par le vote, améliorer les pratiques, notamment spécifiques au doctorat, ou faire circuler l'information : la représentation des doctorants est nécessaire au sein de l'ensemble des commissions et conseils des structures dans lesquelles ils interviennent. Cette présence est positive et constructive pour l'enseignement supérieur et la recherche. Inscrire les doctorants comme partie prenante de leur environnement professionnel conduit également à leur prise de responsabilité et d'autonomie, en participant à la reconnaissance collective du statut professionnel des chercheurs en début de carrière.* » ([Chapitre 17 du Guide du Doctorat](#)).

Afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle de la représentation des doctorant·es dans l'ESR, la CJC a fait circuler un sondage durant l'année universitaire 2022-2023. Les représentant·es des doctorant·es rencontrent-ils des difficultés, si oui lesquelles, et à quels changements aspirent-ils et elles ? Nous avons recueilli les réponses de 107 représentant·es, le document suivant vous présente une synthèse de cette première enquête.

### Diversité dans les modes de représentation des jeunes chercheurs

Sur 107 répondants, 53% avaient une mission de représentation au sein de leur école doctorale, et 26% au sein de leur laboratoire, ces différents postes étant cumulables. En effet, 21% cumulaient ou ont cumulé au fil du temps ces missions de représentation. Les autres répondants étaient représentant·es notamment à la commission de la recherche, ou au conseil d'administration de leur université. Bien qu'il aurait été intéressant de détailler d'éventuelles différences entre les réponses des représentant·es selon l'instance de représentation à laquelle ils et elles siègent (école doctorale ou commission recherche par exemple), l'échantillon de cette enquête n'est généralement pas suffisant pour produire ce type d'analyse.

Dans une question ouverte sur la nature des activités menées par les sondé·es dans leur mission de représentation, la participation à des réunions était très majoritairement citée (80% des répondants ; Figure 1). La deuxième activité mentionnée portait sur l'aide aux doctorants (65%), pouvant prendre de nombreuses formes : être à l'écoute ne serait-ce que pour échanger dans un couloir de l'université, faire remonter les problèmes, fournir une aide à l'élaboration de dossiers... La communication des informations recueillies en tant qu'élue, notamment par le biais de la rédaction de comptes rendus, est citée par 25% des répondants. Une minorité (12%) évoquait également l'organisation d'évènements tels que des ateliers ou séminaires comme leur incombant dans leur mission de représentation. La quasi-totalité – hormis une personne d'une grande école – indiquant l'organisation d'évènements étaient représentant·es au niveau d'un laboratoire ou d'une école doctorale, les missions des élu·es d'instances plus larges et regroupant un plus grand nombre et une plus grande diversité de doctorant·es se prêtant probablement moins bien à cet exercice.

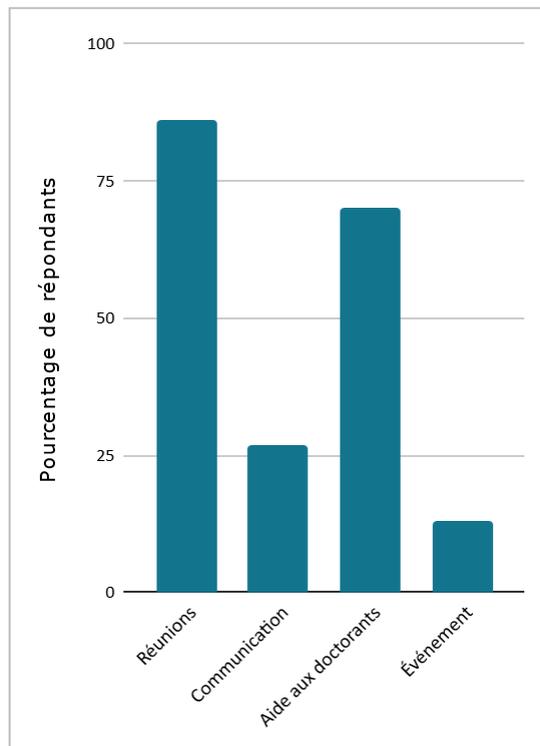


Figure 1. Pourcentage de répondants ayant mentionné les différentes activités, dans une question ouverte sur les formes prises par leur mission de représentation, quelle que soit leur instance de représentation (laboratoire, école doctorale, commission recherche ou autre).

## Difficultés rencontrées dans les missions de représentation

Une majorité (58%) rapporte avoir rencontré des difficultés pour mener à bien leur mission de représentation (Figure 2). Deux répondants ont préféré ne pas se positionner sur cette question car commençant tout juste leur mandat.

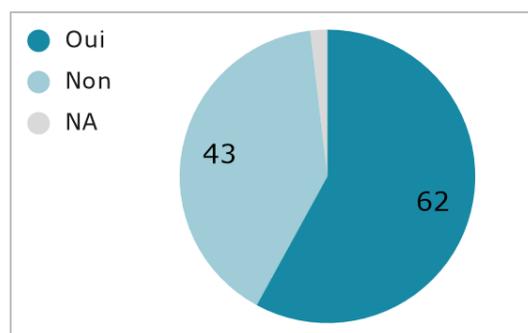


Figure 2. Le diagramme représente la proportion des représentant·es ayant évoqué ou non des difficultés pour mener à bien leur mission de représentation, les étiquettes noires indiquent le nombre de répondants pour chaque catégorie. Total de réponses : 107, NA : Non applicable.

Parmi celles et ceux rencontrant des difficultés, la première évoquée dans une question ouverte est le manque de considération de leurs opinions et des problèmes qu'ils font remonter de la part des institutions ou même, parfois, de la part de collègues permanents (27% des répondants ; Figure 3). La deuxième difficulté la plus mentionnée porte sur le manque de moyens de communication avec les doctorant·es (21%). Sur l'ensemble des répondants, 34% affirmaient en effet ne pas avoir de liste de

diffusion pour s'adresser à l'ensemble des doctorant·es qu'ils ou elles représentent. La faible mobilisation des doctorant·es a été mentionnée comme difficulté par 18% des répondants, qui indiquaient que les doctorant·es n'échangent peu ou pas avec leurs représentant·es et semblent globalement désintéressé·es des aspects pratiques ou politiques de leur situation. Les trois dernières catégories de difficultés mentionnaient recouvraient des question logistiques (10%) tels que la difficulté d'interagir avec des doctorants·es sur un campus universitaire très éclaté géographiquement par exemple, la difficulté à se faire connaître des doctorant·es qu'ils et elles représentent (7%), et enfin la gestion du temps que suppose mener de front sa propre thèse et son activité de représentant·e (6%).

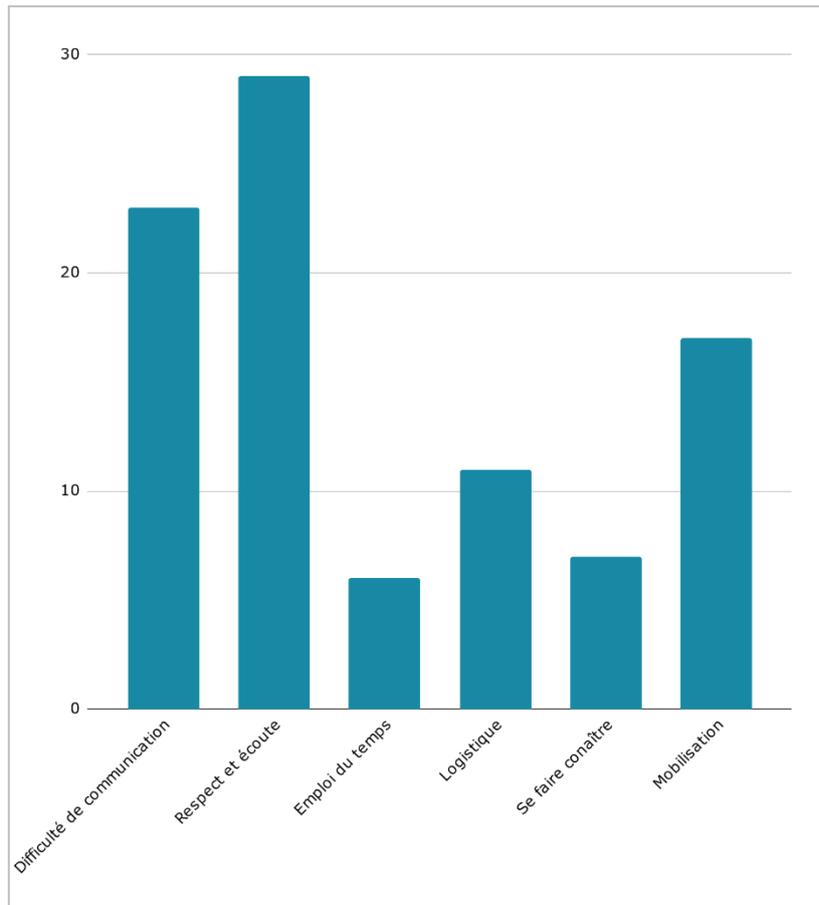


Figure 3. Difficultés mentionnées par les représentant·es ayant rencontré des difficultés ; l'ordonnée indique le nombre de répondants ayant mentionné chaque difficulté dans une question ouverte. Détails des catégories de difficultés détaillées dans le corps du texte.

## Représentation des post-doctorant·es

Seuls 14% des répondants ont indiqué être certain·es que les post-doctorant·es sont représenté·es dans les instances les concernant, la majorité (63%) ayant répondu que ce n'était pas le cas, et 23% qu'ils ne savent pas.

Cette insuffisante représentation découle selon la CJC du statut intermédiaire des post-doctorant·es : ces chercheurs et chercheuses ne font plus partie des doctorant·es, au statut bien défini par la loi (voir Arrêté du 26 août 2022 et Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 par exemple), mais n'ont pas encore de poste leur permettant d'accéder automatiquement aux places réservées aux membres permanents dans les instances de représentation. La récente création du contrat post-doctoral (Décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021, des suites de la Loi de Programmation de la Recherche de 2020) n'a pas encore impliqué

de changement vis-à-vis de cette situation à notre connaissance. Par ailleurs, en se déplaçant beaucoup et en enchaînant les contrats courts, parfois dans différents pays, les post-doctorant·es disposent de peu de moyens pour construire une action collective sur le long terme et donc se faire entendre.

## Perspective de mobilisation collective des représentant·es

Quoiqu'il en soit, l'utilité du rôle des représentant·es des doctorant·es ne souffre d'aucune ambiguïté: 71% d'entre elles et eux ont eu l'occasion d'être contacté·es par les doctorant·es en vue d'obtenir un soutien.

Face à ce constat et ces difficultés, 79% des répondants ont signalé à la CJC un intérêt quant à l'éventuelle élaboration d'un réseau des représentant·es des doctorant·es. Une telle mise en relation permettrait à ces derniers d'échanger conseils et informations pour répondre au mieux aux doctorant·es faisant appel à elles et eux, et d'obtenir plus de poids décisionnel auprès des instances en coordonnant leurs revendications.

Enfin, 71% ont signalé leur intérêt pour un webinaire de formation et d'échanges sur leurs missions de représentation.

**C'est donc avec plaisir que la CJC annonce son prochain webinaire à destination des représentant·es des doctorant·es ! Retenez la date :**

**Judi 19 octobre 2023 de 10h00 à 12h00**

Ce séminaire en ligne d'une durée de deux heures sera découpé en un temps de présentation de la CJC pour faire un premier récapitulatif des enjeux de la représentation, un temps d'échange entre représentant·es, et un temps de restitution pour faire un état des lieux collectif et faire le point sur les ressources à disposition des représentant·es. Intéressée·e ? Vous pouvez indiquer votre adresse mail dans le formulaire suivant pour recevoir les informations de connexion : [lien](#).

## Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe des associations de doctorant·es et de docteur·es en emploi non permanent, bénévolement impliqué·es dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (gouvernement, Parlement, ...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur·e·s par l'intermédiaire de la fédération d'associations EURODOC, dont elle est membre fondatrice.

Contact presse :  
[presse@cjc.jeunes-chercheurs.org](mailto:presse@cjc.jeunes-chercheurs.org)  
+33 6 51 91 81 20

Confédération des Jeunes Chercheurs  
Campus des Cordeliers,  
15 rue de l'école de médecine,  
75006 Paris